

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2007
Publication : 05/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

69/10607
28 SEP. 2007

CONTRAT CADRE PLURIANNUEL

- **Contrat d'assainissement avec la Commune de RIQUEWIHR**
- **Avenant n°2 au contrat d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de BEBLENHEIM et Environs**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/I - 6^{ème}/08 du Conseil Général du 10 décembre 2004 relative au 3^{ème} Contrat Cadre Pluriannuel,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 septembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les projets de contrat d'assainissement avec la Commune de Riquewihr, ainsi que d'avenant n°2 au contrat d'assainissement avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement SIA de Beblenheim et Environs.
- Autorise le Président du Conseil Général à signer les documents joints au rapport.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH